



## GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ENGAGEMENT DU PUBLIC du CanSFE

### Mandat

|                 |   |
|-----------------|---|
| <b>Mandat :</b> | <p>Le Groupe de travail sur l'engagement du public du CanSFE fournit soutien, expertise et conseils afin de contribuer à la coordination des efforts du CanSFE en matière d'engagement et de mobilisation du public, en fonction du mandat énoncé ci-après.</p> <p>Conformément à la vision, à la mission et au plan stratégique du CanSFE, le Groupe de travail sur l'engagement du public a le mandat suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Contribuer aux <b>efforts de coordination de l'engagement du public du CanSFE</b> dans le but de renforcer la capacité et la visibilité de nos partenaires en matière d'engagement du public canadien et de mieux faire valoir l'importance d'investir dans la santé des femmes et des enfants dans le monde, notamment en offrant des conseils et du soutien au titre :<ul style="list-style-type: none"><li>• des efforts du CanSFE pour suivre, appuyer et partager les activités d'engagement du public au sein du partenariat et auprès des publics cibles;</li><li>• de l'identification des jalons et des occasions, pour les membres du CanSFE, de renforcement collectif de ces activités.</li></ul></li><li>2. Contribuer, en évaluant et en fournissant expertise et conseils, à la <b>campagne d'engagement du public du CanSFE</b>, notamment en examinant et en commentant les produits créés par le CanSFE et par des fournisseurs externes, notamment :<ul style="list-style-type: none"><li>• recherche et analyse approfondie du comportement des publics cibles (préoccupations, enjeux, croyances et visions) par rapport à l'aide internationale, et plus particulièrement à l'aide destinée à la santé des femmes et des enfants;</li><li>• contenu, y compris messages clés, foire aux questions, trousse d'outils et présence sur les médias sociaux, afin d'assurer la cohérence au sein du partenariat des produits visant à modifier les comportements du public et à accroître son engagement relativement à l'investissement dans la santé des femmes et des enfants dans le monde;</li><li>• processus visant à permettre aux membres du CanSFE, quelles que soient leurs capacités internes, de réaliser leur mandat d'engagement du public;</li><li>• activités médiatiques dans le cadre de la campagne d'engagement du public.</li></ul></li><li>3. Fournir des conseils quant à l'<b>évaluation</b> des activités d'engagement du public par le CanSFE et ses partenaires et à la <b>production des rapports connexes</b>.</li><li>4. Collaborer avec le Groupe de travail sur l'engagement des parties prenantes (GTEPP) du CanSFE quant à la production des rapports sur les activités d'engagement du public et leurs résultats par le CanSFE et ses partenaires à l'intention des parties prenantes du secteur public.</li><li>5. Offrir du soutien à la coordination de l'engagement du public du CanSFE et aux campagnes entreprises à ce titre au sein du partenariat en faisant office d'« ambassadeur » de l'engagement du public.</li></ol> |
|-----------------|---|

---

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| <b>Création :</b>                   | Avril 2017  |
| <b>Mise à jour :</b>                | Mars 2020   |
| <b>Supervision immédiate :</b>      | Directrice, Engagement des parties prenantes  |
| <b>Règles de fonctionnement :</b>   | <p>Les membres du GTEP sont nommés pour un mandat de deux ans, selon un système d’alternance : la moitié des sièges (7) se libèrent chaque année pour à la fois assurer la continuité tout en donnant à de nouvelles organisations l’occasion de se joindre au groupe de travail. Un appel de candidatures est lancé chaque année en mars auprès des organisations membres du CanSFE afin de combler les sièges qui deviennent vacants. Les membres dont le mandat de deux ans prend fin peuvent être admissibles à une prolongation de mandat. Pour ce faire, ils doivent communiquer leur intérêt par courriel au président ou aux coprésidents du GTEP. Il incombe au président ou aux coprésidents, conjointement avec le secrétariat, d’étudier chaque demande de prolongation de mandat et d’y répondre tout en tenant parallèlement compte des candidatures reçues d’organisations non représentées au sein du groupe de travail. Deux jeunes leaders, étudiants ou jeunes professionnels, ont la possibilité de se joindre au GTEP pour un mandat d’un an afin d’assurer la continuité tout en permettant un roulement parmi les jeunes membres au sein du groupe de travail. Un appel de candidatures à l’intention des jeunes sera lancé chaque année selon le même calendrier que l’appel de candidatures général du GTEP.</p> |
| <b>Présidence ou coprésidence :</b> | <p>Les membres élisent parmi eux un président ou des coprésidents pour un mandat de deux ans. Le président ou les coprésidents sont admissibles pour réélection à la fin de leur mandat.</p>  |
| <b>Membres:</b>                     | <p>Le GTEP compte un maximum de 14 membres représentant la diversité des partenaires du CanSFE, selon la taille de l’organisation, la région, l’axe des programmes et l’endroit.</p> <p>Deux jeunes de 18 à 24 ans qui ont établi des relations de travail avec le CanSFE.</p> <p>Le personnel du CanSFE fournit des services de secrétariat au GTEP.</p>   |
| <b>Réunions :</b>                   | <p>Les réunions ont lieu par téléconférence; en personne selon les besoins et la faisabilité (au moins une fois par an).</p>  |

---